

Lettre du colonel Hugo au directeur de l'ACA sur le contrôle de la force nucléaire tactique (24 janvier 1979)

Légende: Le 24 janvier 1979, le colonel Hugo, de la division II "Inspections et contrôles" de l'Agence pour le contrôle des armements (ACA) de l'Union de l'Europe occidentale (UEO) adresse une lettre au directeur de l'ACA dans laquelle il fait état de la situation en matière de contrôle des forces nucléaires tactiques. La lettre évoque notamment le cas de la France qui, si elle persiste dans son refus de contrôle, pourra aller jusqu'à ne pas déclarer les éléments de sa force de frappe tactique ainsi que les moyens de lancement. Il s'agirait là d'une décision hautement politique que le Conseil devra traiter alors de manière appropriée.

Source: Agence pour le contrôle des armements. Division II. Force nucléaire tactique. 24.01.1979. REH/cr. 2 p. Archives nationales de Luxembourg (ANLux). <http://anlux.lu/>. Western European Union Archives. Armament Bodies. ACA. Agency for the Control of Armaments. Year: 1965 - 01/01/1961- 31/12/1965. File ACA-035. Volume 1/1.

Copyright: (c) WEU Secretariat General - Secrétariat Général UEO

URL:

http://www.cvce.eu/obj/lettre_du_colonel_hugo_au_directeur_de_l_aca_sur_le_contrôle_de_la_force_nucleaire_tactique_24_janvier_1979-fr-caf8fecb-26b1-4490-b0b3-5dc2ec489ed4.html



Date de dernière mise à jour: 25/10/2016

24 janvier 1979

Colonel R. HUGO

à

Monsieur le Directeur

FORCE NUCLEAIRE TACTIQUE

Le rapport du 19 JAN 79 est en parfaite cohérence avec les textes et correspond à la situation vécue jusqu'en 1978.

Je pense toutefois que la France, si elle maintient sa position de refus, cherchera argument dans la déclaration de Monsieur de Courcel le 20 juillet 67 ... "toute facilité de contrôle continuera à être donnée à l'Agence... à l'exception toutefois des FORCES ATOMIQUES."

Cette déclaration n'est pas contredite par la note de l'EMA du 24 AOU 64 retirant du contrôle les "Forces Stratégiques". En effet, en 1964 il n'existait pas de Forces Nucléaires Tactiques.

On peut donc imaginer que le renversement d'attitude français, s'appuyant sur cette déclaration, ira jusqu'au refus de déclarer les éléments de la FNT y compris les rampes Pluton.

Cette hypothèse ne peut être exclue, si l'on considère l'évolution des négociations SALT, et la prise de position récente du gouvernement français, qui se refuse de compromettre la dissuasion par une participation à SALT III, qui concernerait non seulement les têtes nucléaires, mais aussi les moyens de lancement.

U.E.O. CONFIDENTIEL

.../..

A mon sens, c'est dans ce contexte que s'inscrit la position en retrait de la France.

Si ce raisonnement se confirme, la décision de refuser la déclaration et le contrôle des Pluton sera hautement politique, et le Conseil sera amené à composer comme ce fut le cas antérieurement.